

# Suicides à France Télécom-Orange : reconnaissance immédiate en accident de service...

Communiqué de presse

29 avril 2011

Après le suicide par immolation de notre collègue Rémy de l'agence Agence Clients Professionnels, le directeur général de France Télécom, Stéphane Richard, assurait mercredi que ce geste « *serait considéré comme un accident du travail si l'enquête interne démontrait une quelconque forme de responsabilité de l'entreprise* ». Dans un message aux salarié-es, il en appelle à la « *solidarité* » et la direction de préciser encore aujourd'hui que la nouvelle tentative à Caen est « *apparemment sans lien avec le suicide survenu en Gironde* ».

Si Rémy était salarié de droit privé sa reconnaissance en accident de travail de son suicide aurait été automatique. Le simple fait qu'un accident se soit produit « *en lieu ou temps du travail* » vaut reconnaissance en accident de travail et présume l'employeur responsable (sous réserve d'interpellation des tribunaux de Sécurité Sociale).

Donc nul besoin, comme le prétend S.Richard, d'attendre le résultat de l'enquête du CHSCT pour valider ou non la déclaration en accident de service.

**La vraie responsabilité doit être de reconnaître l'imputabilité en accident de service du suicide de Bordeaux comme de la tentative de Caen...**

Il est grand temps que la direction de France Telecom, comme le préconisent déjà la Cour des comptes, le ministère de la fonction publique ou la Direction du Travail, aligne la procédure de reconnaissance en accident de service des fonctionnaires sur celle des accidents de travail des salarié-es de droit privé.

La plainte pénale contre l'organisation du travail pathogène et la responsabilité de France Télécom est aujourd'hui instruite à l'initiative de SUD.

La vraie solidarité ne serait elle pas des vrais engagements sur l'emploi, la formation et la reconnaissance des salarié-es dans leurs métiers. Les intentions de la direction en matière de mobilités nous font craindre une nouvelle machine à pressurer les salarié-es.

**On ne résoudra pas cette crise par des courriers médiatiques et des communications internes.**

**Sud**

**Fédération des activités postales et de télécommunications**

25/27 rue des Envergies 75020 Paris  
Tél : 01 44 62 12 00 - Fax : 01 44 62 12 34  
Courriel : sudptt@sudptt.fr  
Site : www.sudptt.fr

Union  
syndicale  
**Solidaires**